

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2016

Le trente septembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absentes excusées : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINEAU Stéphane, Mme HUET Rachel donne pouvoir à Mme LEGRY Christelle.

Secrétaire de séance : Mme BOYER Pia.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 août 2016.

Ajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Budget commune : Décision modificative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 819 située «13, Rue Alcide Roullis», propriété de Monsieur Alexandre VALLE et Madame Carole LEVREL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

II – ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du dispositif « Musiques en Ille et Vilaine », des communes ont souhaité l'intervention des Dumistes du Syrenor. Une convention de partenariat propose de définir les engagements financiers et techniques du 01/09/2015 au 31/08/2016 pour un coût de 2 032,53 € pour l'année 2016, avec une estimation de 3 classes potentielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2016.

Une convention de partenariat avec le Syrenor propose de définir les engagements financiers et techniques du 01/09/2016 au 31/08/2017 pour un coût de 2 032,53 € pour l'année 2017, avec une estimation de 3 classes potentielles pour 21 heures.

L'école de musique de l'Illet propose son devis de 945,00 € pour 3 classes pour 21 heures pour l'année 2016- 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de 945,00 € pour l'EMI (École de musique de l'Illet) pour l'année 2016-2017.

III – CONTRAT DE TERRITOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le budget d'acquisition de livres, périodiques et achats de livres a été prévu conformément aux dispositions du contrat d'objectifs signé avec la bibliothèque Départementale d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2016 auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire pour l'acquisition de livres, périodiques et documents sonores et à signer toutes pièces nécessaires au versement de cette subvention.

IV – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, compte tenu que le chapitre 65 (Dépenses de fonctionnement - Autres charges de gestion courante) est en insuffisance budgétaire de 5 000 €. Il convient de diminuer le chapitre 11 (Dépenses Fonctionnement – charges à caractère général).

DM 1:

Budget COMMUNE - Dépense Fonctionnement

Chapitre 11	C/ 61551 Matériel roulant	- 1 000,00 €
	C/61558 Autres biens immobiliers	- 500,00 €
	C/6156 Maintenance	- 1 500,00 €
	C/6184 Versement à des organismes de formation	- 1 000,00 €
	C/6261 Frais affranchissement	- 500,00 €
	C/637 Autres impôts	- 500,00 €
Chapitre 65	C/6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres	+ 5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative ci dessus.

V – STATUT DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de statuts de la Communauté de communes Val d'Ille – Aubigné élaboré en septembre 2016, avec :

- ses dispositions générales dont les communes membres, l'objet de la future communauté de communes, sa durée et son siège social,
- ses compétences,
- son fonctionnement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal la validation de ce projet de statut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet de statut sous réserve que, parmi les compétences obligatoires :

- à l'article 5,2 Développement économique, soit mentionné « **l'agriculture** » ,
- à l'article 6,1 Protection et mise en valeur de l'environnement, soit rajouté en fin de phrase « **agriculture agro-écologie, agriculture raisonnée et label Bio** » à l'énoncé - Action de soutien, de développement et de promotion de l'agriculture biologique.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Lampadaires solaires / Abri bus

Un nouvel abri bus a été installé au lieu-dit « Petit Boulet ». Un lampadaire solaire sera fixé sur le toit de l'abri bus. L'abri bus à la Croix Rompue est à changer. Trois lampadaires sont à remplacer suite au vol et aux détériorations.

Projet d'aménagement Rue des écoles et Rue de Montreuil

Esquisse du projet d'aménagement présentée en commission et au Conseil municipal d'octobre 2016.

Fermeture du secrétariat de mairie

le lundi 31 octobre 2016 de 8h30 à 12h00 et le samedi 12 novembre 2016 de 9h00 à 11h30.

Cérémonie des vœux

samedi 7 janvier 2017 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les vendredis 28 octobre 2016, 25 novembre 2016 à 20h30, 22 décembre 2016 à 20h30, 27 janvier 2017 à 20h30, 24 février à 20h30.